

# Système de Management Environnemental

P09EFr

28.05.2021

# **Communication interne**

# **Table des matières**

1	OBJET	2
2	DOMAINE D'APPLICATION	2
3	ORGANISATION GENERALE DE LA COMMUNICATION	2
4	OUTILS	3
5	COMMUNICATION EN SITUATIONS D'URGENCE ET D'ACCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX	4
6	DOCUMENTS ASSOCIES	4

Version	Date	Objet de la modification	
А	28.04.2008	Version originale	
В	25.03.2011	Ajout des notions de guide environnemental, d'éco-coach et de front-office	
С	13.10.2014	Fusion des procédures P09 et P10 car doublons + Actualisation du contenu + adaptations de texte selon les nouvelles responsabilités et la structure de la gestion EMAS + modification lay-out	
D	05.01.2016	Actualisation du contenu + adaptations de texte selon les nouvelles responsabilités et la structure de la gestion EMAS.	
E	28.05.2021	Révision complète. Suppression des informations concernant la communication externe et création d'une nouvelle procédure (P10) axée sur cet aspect.	

Rédacteur	Vérificateur	Vérificateur	Approbateur
Coordinateur EMAS	Responsable Communication S4	Facility Manager	Directeur Budget et contrôle de gestion

### 1 Objet

L'objectif de cette procédure est de décrire les procédés qui sont mis en place au sein du SPF Economie afin d'assurer la communication interne de l'information en matière d'environnement, et plus spécifiquement sur le système de gestion environnemental EMAS

### 2 Domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble du personnel basé dans les bâtiments City Atrium et North Gate. Elle concerne à toute information à caractère environnemental dans le cadre du système EMAS.

### 3 Organisation générale de la communication

Au moins une fois par an, un projet de plan de communication est préparé par le CEMAS. Le plan d'action décrit, entre autres, les actions concrètes, le(s) groupe(s) cible(s), le(s) objectif(s), les supports (de communication) à utiliser, le timing et la fréquence ainsi que le suivi donné aux actions.

Ce projet est soumis pour avis et discussion notamment quant à sa faisabilité à la Direction Communication et ensuite présenté en Comité de Direction par le directeur du Service d'encadrement Budget et Contrôle de Gestion (S2) pour discussion et approbation.

Lorsqu'une action est réalisée, le fond de la ligne où elle est décrite dans le plan de communication est coloré en gris. Si l'action n'est pas réalisée, le fond reste blanc et une justification de la ou des raisons est ajoutée.

Des actions de communication non prévues peuvent être réalisées moyennant l'accord :

- du Comité de direction si cela concerne la politique environnementale et/ou les objectifs généraux environnementaux ;
- du directeur de S2 en ce qui concerne les communications nécessaires aux projets d'amélioration de l'impact environnemental des activités logistiques et l'information environnementale générale du personnel;
- du responsable d'un projet d'amélioration de l'impact environnemental (dans le cadre des missions confiées aux directions générales).

Date d'impression : 2/06/2021 Page 2 de 4

#### 4 Outils

Un certain nombre de moyens sont mis en place pour assurer la communication interne en matière d'environnement. Ces moyens sont utilisés en fonctions des nécessités.

Outils	Objectif	Fréquence de	Sujets de la	Public cible
		mise à jour	communication	
Intranet	Informer les	Ad hoc	Tous les sujets	Tous les
	collaborateurs			collaborateurs du
				SPF
EcoNews	Informer les	Ad hoc	Sujets spécifiques	Tous les
	collaborateurs			collaborateurs du
				SPF
Sondages	Récolter les	Selon la	Sujets pointus	Le personnel
	avis des	nécessité	permettant un	intéressé
	collaborateurs		retour	
			d'information	
Valves /	Informer les	Selon la	Informations et	Tous les
affiches	collaborateurs	nécessité	activités de	collaborateurs du
			sensibilisation	SPF
Evénements		Annuellement	Informations et	Tous les
			activités de	collaborateurs
			sensibilisation	

La Direction Communication (S4) est responsable de l'ensemble de ces canaux d'information. Toute information qui lui est proposée doit vernir des DG ou Services d'encadrement.

Dans le cadre d'EMAS, des outils de communication spécifiques ont été mise en place :

Outils	Objectif	Fréquence de mise à jour	Public cible
Guide environnemental	Expliquer ce qu'est EMAS et répondre aux principales questions pratiques que peuvent se poser les agents en matière de protection de l'environnement au sein du département.	Une fois par an	Tous les collaborateurs du SPF et notamment les nouveaux agents.

Date d'impression : 2/06/2021

Boîte à idées EMAS emas@economie.fgov.be	Récolter les remarques et/ou suggestions quant aux possibilités d'améliorer l'impact environnemental du département.	Les suggestions sont répertoriées dans la liste établie conformément au formulaire F21 « Liste des suggestions ». Annuellement, une synthèse est réalisée et présentée au	Tous les collaborateurs du SPF
		présentée au	
		Comité de direction lors de la	
		revue de direction.	

Le CEMAS est chargé de l'actualisation du guide environnemental et de la gestion de la boîte à idées EMAS. Il est également responsable de tout activité de communication concernant le système de gestion environnemental. Pour cela, il collabore avec la Direction Communication.

Pour toute activité de communication (mise à jour des pages EMAS de l'intranet, etc.), le CEMAS devra fournir à S4 tous les éléments pour pouvoir diffuser l'information de la manière et dans le style le plus adéquat.

### 5 Communication en situations d'urgence et d'accidents environnementaux

Tout agent du SPF Economie est tenu de rapporter au contact-bâtiment et au Coordinateur EMAS les situations d'urgence et/ou accidentelles en matière d'environnement qu'il détecte (robinet qui coule, lampes impossibles à éteindre...), en envoyant un mail à :

- contactcityatrium@economie.fgov.be ou contactnorthgate@economie.fgov.be et emas@economie.fgov.be
- ou en appelant le numéro interne 7801.

#### 6 Documents associés

Procédure P02 Revue de direction

Procédure P08 Prévention et gestion des incidents et accidents environnementaux

Formulaire F21 Lijst van de suggesties / Liste des suggestions